



15ème législature

Question N° : 39595	De M. Jacques Cattin (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Rattrapage du Ségur à l'ensemble des personnels de santé des secteurs MS	Analyse > Rattrapage du Ségur à l'ensemble des personnels de santé des secteurs MS.
Question publiée au JO le : 15/06/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Cattin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les annonces faites lors de sa précédente réponse en date du 26 janvier 2021, dans laquelle était mentionnée la conduite d'une expertise visant à étudier les moyens à mettre en œuvre pour éviter des écarts de rémunération trop forts entre les professionnels de santé, suite au Ségur de la santé. Le ministère précisait avoir demandé à ses services de faire un point complet de la situation, notamment dans les établissements médico-sociaux. En parallèle, il confiait à M. Laforcade une mission sur l'attractivité des métiers de l'autonomie, en vue d'un « rattrapage » des traitements, dès l'horizon 2021. Or une campagne nationale vient d'être lancée, notamment au niveau des centres de soins infirmiers, sur la question de ce rattrapage salarial, preuve s'il en est que des pans entiers du secteur médico-social demeurent maintenus à l'écart de ces revalorisations. Considérant les enjeux liés à ce dossier, il lui demande si le Gouvernement entend désormais laisser de côté expertises et autres missions en adoptant des mesures concrètes en faveur de la reconnaissance salariale de l'ensemble des personnels soignants, quel que soit leur établissement d'affectation.